



FORMATION & QUALIFICATION JUGE FFMN

HABILITATION « TUTEUR FFMN »



SOMMAIRE

Sommaire2

I -Modalités et Qualifications de juge.....3

 I-1.Conditions d'accès3

 I-2.Qualification de juge occasionnel « auto-arbitrage »3

 I-3.Définition et prérogatives des qualifications de juge « maquette NS ».....4

 I-4.Définition et prérogatives des qualifications de juge « maquette C »5

 I-5.Définition et prérogatives des qualifications de juge « Moteur ».....6

 I-6.Définition et prérogatives des qualifications de juge « Motonautisme R/C ».....7

 I-7.Définition et prérogatives des qualifications de juge« voile »8

II –La qualification de « tuteur FFMN »

 II -1. Définition de la qualification de « tuteur FFMN » 9

 II -2. Prérogatives du tuteur d'encadrement d'une activité 9

 II -3. Prérogatives du tuteur de juges..... 10

 II -4. Conditions spécifiques d'accès à la qualification de « tuteur FFMN » 10

III Obligations spécifiques du « formateur FFMN »

 III-1. L'habilitation du « formateur FFMN »..... 10

 III-2. Les obligations dans l'exercice de la formation..... 10

 III-3. Procédure d'habilitation... 10

 III-4. Sanctions 10

 III-5. Recyclage obligatoire des formateurs de juges 11

IV -MODALITÉS D'APPLICATION ET DE MODIFICATIONS 11

 IV-1. Modalités d'application du présent règlement 11

 IV-2. Modifications du présent règlement..... 11

Annexe 12

 Formation de juge MAQUETTE12

 Formation de juge MOTEUR13

 Formation de juge MOTONAUTISME R/C14

 Formation de juge VOILE« A » (régate)15

 Formation de juge VOILE« B » (jaugeur)16

 Document de demande de formation JUGE17

 Document de demande de formation TUTEUR18



I-Modalités et qualifications de juge

I-1. Conditions d'accès

Outre la possession d'une licence FFMN en cours de validité et les conditions d'âge (16ans), l'accès à la formation de juge est conditionné par les obligations suivantes en respectant les modalités d'évaluation décrites :

- Le candidat à une formation de juge doit posséder une connaissance des règles des compétitions. Le candidat sous tutorat doit participer à un stage de formation générale consistant en une partie théorique portant sur les règlements et une partie pratique d'observation d'au moins six participations (6) à des compétitions sur deux (2) années maximum et d'une compétition nationale (championnat de France ou coupe de France).
- Lors d'une compétition, la présence du tuteur n'est pas nécessaire, mais le juge arbitre principal devra établir un compte rendu concernant les aptitudes et comportements du stagiaire au secrétaire de la commission des juges et au tuteur.
- Le candidat devra satisfaire à l'épreuve d'un questionnaire d'évaluation pour être validé et obtenir le titre de juge arbitre.
- La qualification sera validée par la commission des juges arbitres après étude du cursus et de capacité du prétendant.
- Après deux convocations pour l'examen et sans réponse ou excuses valables, le processus de formation s'arrête de fait. Une nouvelle demande de formation pourra être effectuée, il en sera de même en cas de deux échecs consécutifs au questionnaire d'évaluation et à l'examen pratique.
- La qualification est permanente, sous réserve d'avoir officié dans un délai de 5 ans en tant que juge. La commission des juges se réserve le droit de lui demander d'assister à une séance de recyclage si nécessaire

I -2. Qualification de juge occasionnel « auto-arbitrage »

En cas d'absence de juge voici les conditions de validation d'une compétition à l'exclusion d'une Coupe de France ou d'un Championnat de France.

Pour que la rencontre soit validée, il faut que la compétition soit inscrite au calendrier de la FFMN, qu'une demande de disponibilité de juge ait été faite à la commission technique et qu'un juge ait été désigné. En cas d'absence exceptionnel de ce dernier, il reste la possibilité de faire appel à de l'auto-arbitrage. Trois concurrents expérimentés, de trois clubs différents et validés par l'ensemble des participants, pourront officier en tant que juges occasionnels et valider la feuille de résultat sous le couvert du club organisateur.



I-3. Définition et prérogatives des qualifications juges « maquette NS »

- 1. Qualification de juge arbitre principal.

Le juge arbitre principal préside les différentes commissions de juges de la compétition.
Il est responsable du bon déroulement de la compétition selon toutes les règles et règlements en vigueur.
Il peut interrompre temporairement la compétition.
Il peut prendre toutes mesures urgentes en terme de sécurité des personnes, des biens, des litiges,
Il collecte, vérifie les résultats définitifs et les fait afficher.
Il prépare et envoie les résultats définitifs au Directeur Sportif NS.

- 2. Qualification de juge arbitre de présentation

Le juge arbitre de présentation de la commission a pour rôle :

- d'étudier la reclassification d'un modèle en cas de doute sur l'appartenance à la classe initiale d'enregistrement
- de diriger le jury dont il a la charge,
- de contrôler la cohérence des résultats des notes des juges de son ressort,
- de demander la révision d'une évaluation entre les juges concernés en cas d'écart d'évaluation >5 points
- d'enregistrer le résultat de l'évaluation des modèles en additionnant les points attribués par chaque juge.

- 3. Qualification du juge de présentation

Le juge de présentation a pour rôle :

- d'évaluer chaque modèle selon les critères des règlements
- de noter les points attribués sur la feuille d'évaluation.

- 4. Qualification de juge principal de ponton

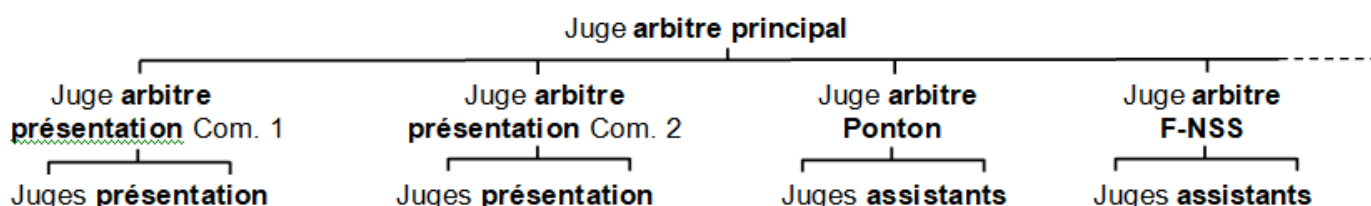
Le juge arbitre principal de ponton a pour rôle :

- se tenir en permanence sur le ponton pendant les navigations
- d'appeler le concurrent, de contrôler le temps de préparation,
- de déterminer le début du temps de préparation sur le ponton de départ et l'annoncer au concurrent
- de contrôler, après signal de départ du concurrent, le bon déroulement de l'épreuve de navigation
- d'annoncer à haute voix au concurrent les erreurs commises et les noter sur la fiche de parcours
- annoncer le temps restant pour la manœuvre d'approche du dock d'accostage (darse),
- se tenir sur le ponton pour suivre l'intégralité de la manœuvre d'immobilisation,
- totaliser et enregistrer sur la fiche de suivi les points acquis par le concurrent durant le parcours.

- 5. Qualification de juge principal de voiles NSS

Le juge arbitre principal de NSS a pour rôle :

- de s'assurer de la conformité des mesures de jauge, de leur enregistrement, du calcul du coefficient du modèle
- de l'enregistrement des temps de base lors de chaque manche de navigation,
- de l'utilisation conforme de l'outil de calcul des temps objectifs pour chaque modèle lors de chaque manche
- de l'enregistrement des temps de régates de chaque modèle lors de chaque manche
- de transmettre les résultats de chaque manche au juge arbitre principal.





I-4. Définition et prérogatives des qualifications de juge « maquette C »

- 1. Qualification de juge arbitre principal.

Le juge arbitre principal préside les différentes commissions de juges de la compétition.
Il est responsable du bon déroulement de la compétition selon toutes les règles et règlements en vigueur.
Il peut interrompre temporairement la compétition.
Il peut prendre toutes mesures urgentes en terme de sécurité des personnes, des biens, des litiges,
Il collecte, vérifie les résultats définitifs et les fait afficher
Il prépare et envoie les résultats définitifs au Directeur Sportif C.

- 2. Qualification de juge arbitre de présentation

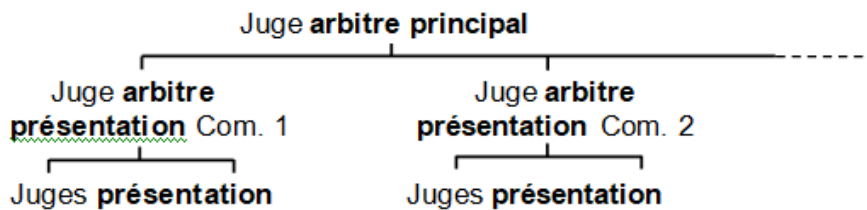
Le juge arbitre de présentation de la commission a pour rôle :

- d'étudier la reclassification d'un modèle en cas de doute sur l'appartenance à la classe initiale d'enregistrement
- de diriger le jury dont il a la charge,
- de contrôler la cohérence des résultats des notes des juges de son ressort,
- de demander la révision d'une évaluation entre les juges concernés en cas d'écart d'évaluation >5 points
- d'enregistrer le résultat de l'évaluation des modèles en additionnant les points attribués par chaque juge.

- 3. Qualification du juge de présentation

Le **juge de présentation** a pour rôle :

- d'évaluer chaque modèle selon les critères des règlements
- de noter les points attribués sur la feuille d'évaluation.





I-5 . Définition et prérogatives des qualifications de juge «Moteur»

-1. Qualification de comité de course.

Le comité de course a pour rôle de diriger les compétitions telles que requises par les règles de course.

- 2. Qualification de juge de bouées.

Le juge de bouées a pour rôle de contrôler et de relever les fautes de passage de bouées et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les règles de course.

Ils sont choisis parmi les compétiteurs.

- 3. Qualification de juge de ponton.

Le juge arbitre de ponton a pour rôle de contrôler la préparation des concurrents, vérifier le bon déroulement de départ et l'application des règles de course.

Il peut notamment interrompre temporairement la compétition.

Donner des avertissements, des pénalités ou disqualifier.

Prendre toutes les mesures urgentes pour le bon déroulement de la compétition.

- 4. Qualification de juge arbitre principal.

Le juge arbitre principal préside le jury de la compétition.

Le juge arbitre principal est le responsable suprême de la compétition.

Il peut interrompre temporairement la compétition.

Il peut donner des avertissements, des pénalités ou disqualifier.

Il peut prendre toutes mesures urgentes pour le bon déroulement de la compétition.

Il collationne, vérifie les résultats et fait procéder à l'affichage.

Il prépare et envoie les résultats définitifs au responsable de la commission technique.



I-6. Définition et prérogatives des qualifications de juge «Motonautisme R/C»

- 1. Qualification de comité de course.

Le comité de course a pour rôle de diriger les compétitions telles que requises par les règles de course.

- 2. Qualification de juge de bouées.

Le juge de bouées a pour rôle de contrôler et de relever les fautes de passage e bouées et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les règles de course.

- 3. Qualification de juge de ponton.

Le juge arbitre de ponton a pour rôle de contrôler la préparation des concurrents, vérifier le bon déroulement de départ et l'application des règles de course.

- 4. Qualification de juge arbitre principal.

Le juge arbitre principal préside le jury de la compétition. Il est le responsable suprême de la compétition.

Il peut interrompre temporairement la compétition.

Il peut donner des avertissements des pénalités ou disqualifier.

Il peut prendre toutes mesures urgentes pour le bon déroulement de la compétition. Il collationne, vérifie, les résultats et fait procéder à l'affichage.

Il prépare et envoie les résultats définitifs au responsable de sa commission technique



I-7. Définition et prérogatives de qualifications de juge « voile »

- 1. Qualification de comité de course.

Le comité de course a pour rôle de diriger les compétitions telles que requises par les règles de course.

- 2. Qualification de juge de régate.

Le juge de régate a pour rôle de juger les réclamations et les litiges et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les règles internationales de course.

Le juge de régate peut présider un jury pour des régates de niveau national en qualité de juge-arbitre principal.

- 3. Qualification de juge arbitre.

Le juge arbitre principal préside le jury de la compétition. Il est le responsable suprême de la compétition. Il peut interrompre temporairement la compétition.

Il peut donner des avertissements des pénalités ou disqualifier.

Il peut prendre toutes mesures urgentes pour le bon déroulement de la compétition. Il collationne, vérifie, les résultats et fait procéder à l'affichage.

Il prépare et envoie les résultats définitifs aux Directeur Sportif et Secrétaire Sportif.

- 4. Qualification de jaugeur.

Le jaugeur a pour rôle, sous l'autorité du comité de course, de contrôler la conformité des voiliers à leurs règles de classe, de jauge, ou à leur système de handicap, tel que requis par les règles internationales de course et les règles de jauge concernées. Le jaugeur est habilité à effectuer des contrôles simplifiés sur des voiliers de classes différentes dans les régates même au niveau régional.

Le jaugeur est habilité à jauger des voiliers de classes différentes dans les régates au niveau national.



II– Qualification de « tuteur FFMN »

II-1. Définition de la qualification de « tuteur FFMN »

La FFMN délivre une qualification de tuteur FFMN qui permet l'organisation et la prise en charge des fonctions conduisant à une qualification et de la validation de juge de la FFMN.

La qualification de « tuteur FFMN » comprend deux options :

- Tuteur à l'encadrement d'une activité « maquettes », « moteur », « motonautisme R/C », « voile » de la FFMN.
- Tuteur de juges « maquettes », « moteur », « motonautisme R/C », « voile » de la FFMN.

II-2. Prérogatives du tuteur d'encadrement d'une activité

Les modélistes exerçant une activité d'encadrement au sein d'un club, d'une association ou d'un groupement peuvent solliciter et obtenir la qualification de TUTEUR d'encadrement « maquettes », « moteur », « motonautisme R/C », « voile » de la FFMN pour l'une ou les deux options :

- Encadrement à la réalisation.
Le tuteur d'encadrement assure la formation des stagiaires, des membres d'un club ou d'une association ou d'un groupement dont il est membre.
Le tuteur d'encadrement à la réalisation dans un atelier de construction doit vérifier que les stagiaires ont les capacités manuelles et techniques pour la dite activité. Il doit s'assurer que les juniors possèdent un certificat médical d'aptitude aux travaux manuels et qu'aucune machine-outil à outil tournant ne soit à leur disposition (tour, fraiseuse, lapidaire, meuleuse d'établi, touret d'affûtage, perceuse à colonne sur pied...).
- Encadrement à la navigation.
Le tuteur d'encadrement à la navigation doit apporter les connaissances nécessaires aux stagiaires et particulièrement :
- Activité « maquettes »
Supervise le suivi de la navigation (mise à l'eau, départ, passage des bouées, manœuvres au dock d'accostage, arrêt du modèle dans la zone d'immobilisation d'accostage, récupération des modèles immobilisés).
- Activité « moteur »
Les éléments naturels agissant dans la navigation de modèles rapides (sécurité des personnes, des autres modèles et de l'environnement).
La charge convenable des batteries, leur disposition et fixation dans le modèle, leur entretien et leur recyclage, la présence d'un coupe-circuit.
La fermeture du capot, l'étanchéité et l'insubmersibilité du modèle,
Les réglages à apporter aux modèles (équilibrage, centrage, réglage de la ligne d'arbre moteur, adaptation de l'hélice, du safran et des dérives), le respect des règles de navigation en courses (tenue de la ligne de course, dépassements, manœuvres et conduite du modèle).
Les stratégies et tactiques de navigation (mise à l'eau, départ, passage des bouées, manœuvres en course, arrêt au ponton, récupération des modèles immobilisés, reprise de course).
- Activité « motonautisme R/C »
Les éléments naturels s'agissant dans la navigation de modèles rapides (sécurité des personnes, des autres modèles et de l'environnement).
Le respect des règles de navigation en courses (tenue de la ligne de course, dépassements, manœuvres et conduite du modèle).
Les stratégies et tactiques de navigation (mise à l'eau, départ, passage des bouées, manœuvres en course, arrêt au ponton, récupération des modèles immobilisés, reprise de course)



- Activité « voile »
Les éléments naturels agissant dans la navigation à voile, les réglages à apporter aux modèles,
Le respect des règles de navigation en régate.
Les stratégies et tactiques de navigation en régate.

II-3. Prérogatives du tuteur de juges

Les juges exercent une action de tutorat en situation d'encadrement ou d'arbitrage. Ils assument la responsabilité technique et pédagogique de l'encadrement ou de l'arbitrage réalisé sous leur contrôle. Ils certifient les compétences finales attendues pour la qualification correspondant à leurs prérogatives. Le nombre maximum de stagiaires encadrés simultanément par un juge est limité à **deux (2)** personnes. Les responsables de stage de formation organisent, encadrent et assurent la responsabilité des stages de formation technique et/ou pédagogique. Ils certifient les connaissances ou les compétences attendues pour la qualification correspondant à leurs prérogatives. Des intervenants extérieurs à la FFMN peuvent être associés à la formation en raison de leur expertise, sans toutefois modifier les quotas précédents.

II-4. Conditions spécifiques d'accès à la qualification de « tuteur FFMN »

Les titulaires d'une qualification de juge de la FFMN qui cumulent au moins trois saisons d'exercice peuvent poser leur candidature à la qualification de tuteur FFMN dans l'option correspondant à leur qualification. Les certifications valident des connaissances et des compétences théoriques, méthodologiques et pratiques.

III – Obligations spécifiques du « tuteur FFMN »

III-1. L'habilitation du « tuteur FFMN »

Le juge FFMN qualifié et licencié qui souhaite exercer une ou plusieurs actions de formation dépose une demande d'habilitation de tuteur conformément à la procédure décrite ci-après.

Les conditions d'attribution de l'habilitation sont :

- Être titulaire de la qualification de juge dans l'option et au niveau nécessaire à l'exercice des prérogatives correspondantes.
- S'engager par écrit au respect des règles fédérales, des qualifications et des formations de la FFMN.

III-2. Les obligations dans l'exercice de la formation

Le tuteur FFMN est tenu au respect des obligations communes définies au sein de la FFMN et par le présent règlement. Préalablement à toute organisation de formation, il doit informer la commission technique relevant de sa discipline ainsi que les commissions « des juges arbitres ». Il doit rendre compte de son activité de tuteur auprès de la FFMN.

III-3. Procédure d'habilitation

Le tuteur adresse sa demande écrite d'habilitation, selon le modèle figurant en annexe, au Directeur Technique de la discipline choisie. Il s'engage par écrit au respect du règlement, des qualifications et des formations de la FFMN.

En réponse à cette demande et après vérification des conditions d'habilitation requises, la commission technique correspondant au choix du candidat, habilite (ou non) le tuteur pour une année. Cette habilitation peut être reconduite annuellement dans les mêmes conditions à la demande du tuteur.



III-4. Sanctions

L'habilitation peut être retirée à tout moment en cas de non-respect des règles fédérales. Elle peut être également retirée après un avertissement resté sans suite en cas de manquement à l'application d'une ou plusieurs règles fédérales.

IV – MODALITÉS D'APPLICATION ET DE MODIFICATIONS

IV-1. Modalités d'application du présent règlement

La commission « des juges arbitres » sont chargées de l'application et du contrôle des dispositions arrêtées par le présent règlement

IV- 2. Modifications du présent règlement

L'organisation des enseignements, les règles d'évaluation et de délivrance des qualifications fédérales, les règles d'organisation des formations et les règles d'habilitation des tuteurs sont régulièrement étudiées et améliorées lors de la réunion annuelle commune des commissions « formation et juges arbitres » de la FFMN. Ces modifications sont ensuite proposées à la décision du Comité Directeur de la FFMN, qui peut également d'elle-même modifier le présent règlement.



FORMATION DE JUGE MAQUETTE (évaluation & navigation)

On demande	Moyens d'action	Outils	On évalue
Décoder	-lire et apprendre les Règles de compétition NAVIGA et Françaises	-règlement NAVIGA En vigueur -règlement Français	-les capacités de mémorisation
Interpréter	-lecture des plans soit de modélisme soit de chantier naval -comparer les différentes échelles entre le plan et le modèle	-livres de dessin industriel et marine architecture navale -géométrie dans l'espace	-les capacités de Transposition d'un Élément écrit en un Élément physique réel
Contrôler	-à l'aide du règlement vérifier les dimensions du parcours et du dock -les moyens de récupération des modèles -inscription correcte des modèles	-application des règles de compétition - Annexe à rames ou à moteur - Gilets de sauvetage	-l'application des règles de compétition
Transcrire	-reporter les éléments de notation du parcours sur les feuilles de résultat individuel -reporter les éléments de notation des parcours dans le logiciel de gestion de la compétition	-transcription écrite des données individuelle et collectives	-les capacités de transcription
Décider	-de la notation des points de la mise en œuvre des moyens de Récupération du modèle	-des règles de notation en compétition -le compétiteur	-les capacités de décision
Vérifier	-la validité des licences des compétiteurs -la compatibilité des fréquences RC attribuées -les caractéristiques du modèle (largeur) -l'application des règles sécurité à bord de l'annexe de récupération	-feuille de notation -licences -fiche technique - catégorie	-les capacités de mise en œuvre des missions d'arbitre



FORMATION DE JUGE MOTEUR

On demande	Moyens d'action	Outils	On évalue
Décoder	-lire et apprendre les règles de compétition NAVIGA et Françaises	-règlement NAVIGA en vigueur -règlement Français	-les capacités de mémorisation
Interpréter			les capacités de transposition d'un élément écrit en un élément physique réel
Contrôler	-à l'aide du règlement vérifier les dimensions du parcours -les moyens de récupération des modèles -inscription correcte des modèles	-application des règles de compétition -annexe à rames ou à moteur -gilets de sauvetage	l'application des règles de compétition
Transcrire		-transcription écrite des données individuelle et collectives	-les capacités de transcription
Décider	-de la mise en œuvre des moyens de récupération du modèle	-des règles de course en compétition -le compétiteur	-les capacités de décision
Vérifier	-la validité des licences des compétiteurs -la compatibilité des fréquences RC attribuées -les caractéristiques du modèle -l'application des règles sécurité à bord de l'annexe de récupération	-feuille de résultats -licences -fiche technique -catégorie	-les capacités de mise en œuvre des missions d'arbitre



FORMATION DE JUGE MOTONAUTISME RC

On demande	Moyens d'action	Outils	On évalue
Décoder	lire et apprendre les règles de compétition NAVIGA, IMBRA et Française	-règlement NAVIGA -règlement IMBRA -règlement Français	-les capacités de mémorisation
Interpréter			-les capacités de Transposition d'un Élément écrit en un Élément physique réel
Contrôler	à l'aide du règlement vérifier les dimensions du parcours les moyens de récupération des modèles inscription correcte des modèles	application des règles de compétition annexe à rames ou à moteur gilets de sauvetage s'assurer de la présence suffisante de dispositifs de sécurité (barrières métalliques) pour la protection des spectateurs.	-l'application des règles de compétition
Transcrire		transcription écrite des données individuelle et collectives	-les capacités de transcription
Décider	de la mise en œuvre des moyens de récupération du modèle	-des règles de course en compétition -le compétiteur	-les capacités de décision
Vérifier	-la validité des licences des compétiteurs -la compatibilité des fréquences RC attribuées -les caractéristiques du modèle -l'application des règles sécurité à bord de l'annexe de récupération	-feuille de résultats - licences catégories	-les capacités de mise en œuvre des missions d'arbitre



FORMATION DE JUGE VOILE « A » (régate)

On demande	Moyens d'action	Outils	On évalue
Décoder	- lire et apprendre les règles de course de la voile NAVIGA ,ISAF et française -	- règles en vigueur adoptées lors de la dernière commission technique	les capacités de mémorisation
Interpréter	- transposer les éléments des règles de course en éléments évaluable transposer les éléments écrits en éléments 3D reconnaître les jauges	Géométrie dans l'espace Visualisation des règles de course les jauges en vigueur	les capacités de transposition d'un élément écrit en un élément physique réel
Contrôler	à l'aide des directives de course toutes les composantes de la régates si nécessaire à l'aide d'assistant(s), vérifier l'application des règles de course les moyens de récupération de modèles le port du gilet de sauvetage à bord de l'annexe de récupération	application des règles de course en régates assistant(s) annexe à rames ou à moteur gilets de sauvetage	l'application des règles de course
Transcrire	reporter les éléments de la régates sur les feuilles de course reporter les résultats de la régates reporter toutes indications complémentaires relatives au déroulement de la régates	transcription écrite des données et des décisions de course	les capacités de transcription
Décider	des options de la régates, parcours, zone de navigation, zone de pilotage, etc. de l'application des pénalités l'annulation ou le report d'une course ou d'une manche de réunir le comité de course de la mise en œuvre des moyens de récupération des modèles	les règles de course le comité de course le(s) assistant(s) le(s) pilote(s)	les capacités de prise de décision les capacités de rendre compte
Vérifier	l'attribution des numéros de voile la validité des licences des pilotes la compatibilité des fréquences RC attribuées les caractéristiques des modèles au départ des régates (numéro de voile/pilote) l'application des règles de sécurité à bord de l'annexe	feuilles de jauge les licences le(s) assistant(s) le(s) pilote(s)	les capacités de mise en œuvre des missions d'arbitre



FORMATION JUGE VOILE « B » (jaugeur)

On demande	Moyens d'action	Outils	On évalue
Décoder	lire et apprendre les jauges classer les voiliers suivant les jauges	jauges en vigueur reconnaissance visuelle des modèles en fonction des jauges	les capacités de mémorisation
Interpréter	Transposer les éléments des jauges en éléments mesurables ou évaluables transposer les éléments écrits des jauges en éléments visibles en 2D et 3D	géométrie dans l'espace visualisation des éléments des jauges sur les modèles	-les capacités de transposition d'un élément écrit en un élément physique réel
Mesurer et contrôler	à l'aide des feuilles de jauge contrôler toutes les composantes dimensionnelles du voilier à l'aide d'un appareillage de pesée, contrôler le déplacement du voilier	application des règles mathématiques relatives aux quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division équerre, fil à plomb de peintre, double mètre, peson ou balance	l'application des règles de mathématique la lecture et la conversion des unités de mesure
Transcrire	reporter les éléments de mesure sur les feuilles de jauge calculer les surfaces de voilure porter toutes indications complémentaires relatives au modèle jaugé	-transcription écrite des données de mesure et des résultats de calcul	Les capacités de transcription les résultats mathématiques
Décider	valider le modèle suivant les définitions de la jauge concernée attribuer un numéro de voilure au voilier proposer le modèle au directeur sportif pour l'attribution d'un numéro de coque	l'identification du jaugeur signature du jaugeur transmission de la feuille de jauge à la commission technique	les capacités de prise de décision les capacités de rendre compte
Vérifier	Au cours de régates : l'attribution des numéros de voile l'attribution des numéros de coque pour les classes concernées les caractéristiques des modèles par rapport aux feuilles de jauge	feuilles de jauge peson ou balance outils de contrôle dimensionnel	-les capacités de mise en œuvre des missions de jaugeur



Annexe 1 :

Demande de formation de Juge

A adresser au Directeur > Technique de la classe concernée : consulter le site FFMN - CONTACTS

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél personnel : Mobile:

Adresse mail : @

N° licence :

Club :

Comité Régional ou Interrégional :

Sollicite une formation en qualité de :

Juge « Ponton »

Juge « Évaluation Maquettes Navigantes et Statiques »

Juge « Moteur »

Juge « Racer au Pylône »

Juge « Motonautique RC »

Juge « Régate »

Juge « Jaugeur »

Nom du juge titulaire que je sollicite en qualité de tuteur :

Nom : Prénom :

N° licence :

Club : Inter-Région :

Je m'engage à respecter le protocole de formation.

Fait, à le

mention manuscrite

« lu et approuvé » et signature

Copie de la demande à la **Commission « Juges Arbitres »** :
consulter le site FFMN - CONTACTS



Annexe 2 :

Demande d'habilitation de tuteur

A adresser au Directeur Sportif de la classe concernée : consulter le site FFMN - CONTACTS

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél personnel : Mobile:

Adresse mail : @

N° licence :

Club :

Comité Régional ou Interrégional :

Qualification FFMN (*membre FFMN, Juge, DS section, ...*) :

Autres qualifications :

Demande à être habilité(e) en tant que tuteur de la FFMN pour :

- encadrer Mme/Mr du club de :
- être formateur dans le club :
- être formateur dans la spécialité :

Je m'engage à respecter les règles FFMN (statuts, règlements intérieurs, instructions de l'autorité nationale et du Comité Régional ou Interrégional de la FFMN).

Décision : favorable défavorable

Motif(s) si défavorable :

Fait, à le

Nom et signature